

Le bulletin de l'école 2013-2014

École Saint-Henri

Taux de réussite des élèves aux évaluations du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Directrice : Sophie LeBlanc

Adresse : 101, avenue Gross, Moncton

Niveaux d'enseignement : Maternelle, 1--5

Nombre d'élèves : 310

Nombre d'éducateurs : 23,4

District scolaire : District scolaire francophone Sud

District scolaire
francophone Sud

New  Nouveau
Brunswick

Bulletin de l'école 2013-2014

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick vous présente *Le bulletin de l'école* pour l'année scolaire 2013-2014.

Ce bulletin vise à renseigner la population du Nouveau-Brunswick sur le rendement des élèves dans les matières ciblées par les évaluations provinciales.

Le rendement des élèves est représenté par des taux de réussite par école qui peuvent être comparés à ceux de l'ensemble des écoles du district et de la province.

Le bulletin de l'école s'inscrit dans les documents d'information qui découlent du programme provincial d'évaluations des apprentissages et qui permettent au personnel enseignant de mieux cibler ses interventions pédagogiques afin d'améliorer les apprentissages des élèves et de mieux répondre à leurs besoins.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2014-2015.

Comprendre les résultats

Le taux de réussite est le pourcentage d'élèves qui ont obtenu ou dépassé la note de passage ou le niveau attendu à une évaluation provinciale. Par exemple, un taux de réussite de 50 % signifie que 50 % des élèves ont obtenu ou dépassé la note de passage ou le niveau attendu lors de l'évaluation. La note de passage ou le niveau attendu varie selon la matière évaluée. Cette section vous fournit des détails à ce sujet et décrit les cibles provinciales à atteindre d'ici 2016 dans chaque matière.

Lecture 2^e et 4^e année

Le taux de réussite est le pourcentage d'élèves qui ont atteint les niveaux 3 ou 4 en lecture sur une échelle de 1 à 4. Le niveau 3 est le niveau attendu.

Cible provinciale : 85 % des élèves atteignent ou dépassent le niveau 3.

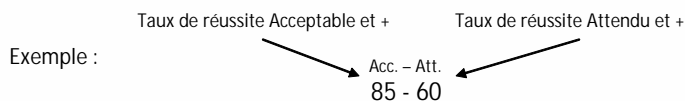
Mathématiques 3^e, 6^e et 8^e année / Français 5^e et 8^e année / Sciences 5^e et 8^e année

Le bulletin présente deux taux de réussite. Le premier est le pourcentage d'élèves qui ont au moins atteint le niveau acceptable à l'examen. Le deuxième taux de réussite est le pourcentage d'élèves qui ont atteint le niveau attendu ou supérieur.

Cibles provinciales :

Cible 1 : 85 % des élèves atteignent ou dépassent le niveau acceptable.

Cible 2 : 60 % des élèves atteignent ou dépassent le niveau attendu.



Mathématiques 10^e année / Français 11^e année

Le taux de réussite est le pourcentage d'élèves qui ont obtenu ou dépassé la note de passage, soit 55 %, à l'examen.

Cible provinciale : 85 % des élèves atteignent ou dépassent la note de passage à l'examen.

